



## Exploitation durable de l'énergie éolienne à Mont-Crosin

(Raimund Rodewald, D<sup>r</sup> h. c., directeur de la FP)

La promotion des énergies renouvelables n'est pas seulement souhaitable, mais nécessaire! La décision, à l'automne 2011, du Conseil fédéral et du Parlement de réorienter la stratégie d'approvisionnement requiert des efforts importants, le principal défi étant de parvenir à réaliser des économies d'énergie. En 2010, la consommation d'électricité de la Suisse a augmenté de 4%, ce qui correspond aux trois quarts de la production annuelle de la centrale nucléaire de Mühleberg ou à celle de 480 éoliennes. Une telle hausse de la consommation compromet l'objectif d'une promotion durable des énergies renouvelables, qui permet pourtant de concilier impératifs écologiques et enjeux économiques.

La stratégie énergétique du Conseil fédéral vise à accroître la production d'électricité renouvelable d'au moins 13 TWh d'ici 2035. L'énergie éolienne ne pourra probablement y contribuer que pour une faible part. Il est en effet très difficile d'aménager des parcs éoliens dans les régions alpines, pour des raisons écologiques et touristiques d'une part (préservation du patrimoine naturel des crêtes et protection de la ligne d'horizon des montagnes), pour des raisons de connexion au réseau d'autre part. La partie ouest de notre pays, dans la vallée du Rhône et sur les hauteurs du Jura, offre de meilleures conditions. Toutefois, la population s'oppose de plus en plus à la construction de parcs éoliens à proximité des zones habitées et des espaces de détente. La combinaison des facteurs liés au faible potentiel de l'éolien, à la forte densité de population et à la protection des crêtes boisées ne permet pas d'augmenter de manière significative les capacités éoliennes en Suisse. Les énergies renouvelables offrant de véritables perspectives sont donc l'énergie solaire (systèmes intégrés à des bâtiments ou des installations), le couplage force-chaleur, la biomasse, la géothermie et l'hydraulique.

La Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage dit cependant «Oui, mais» à l'exploitation durable de la force éolienne en Suisse. Depuis 1996, elle veille à ce que les plans d'aménagement du territoire respectent le paysage et évalue les projets en conséquence. Elle a ainsi participé dès le début au développement du parc éolien de Juvent SA / FMB à Mont-Crosin. Le résultat est exemplaire, mais peut-être aussi unique. Le parc éolien a été planifié selon un plan directeur régional et une méthode d'évaluation de l'impact des éoliennes sur le paysage spécialement conçue pour FMB en partenariat avec la FP. L'un des enjeux était de calculer la distance idéale entre les turbines afin de réduire l'impact visuel du parc éolien. Le projet a par ailleurs été conçu en dialogue étroit avec la population et associé à un concept touristique favorable à l'économie régionale.

**La Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage soutient le remplacement des quatre petites éoliennes de Villeret par quatre aérogénérateurs plus performants, ces travaux permettant d'optimiser l'exploitation et d'harmoniser l'impact visuel de la centrale éolienne actuelle. Un projet d'installation de trois ou quatre éoliennes supplémentaires à Sonvilier sera examiné avec attention. Nous sommes heureux de voir que FMB souhaite étendre aux nouvelles installations la méthode d'évaluation de l'impact sur le paysage que nous avons élaborée conjointement.**